



REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL DE BIWER

Séance publique du 25 septembre 2026

Date d'annonce publique et de convocation : 17 septembre 2026

Présents : M. Marc LENTZ, bourgmestre, Mmes Sylvie STEINMETZ, échevine
M. Ady GOEBEL, Mme Léa MAI, M. Nico LEMMER, M. Laurent KASEL, Mme Josée ETRINGER-SEIL
conseillers
M. Pierre BAYONNOVE, secrétaire communal

Absente et excusée : Joëlle WEIS, Martine BIRKEL

No.: 07/2026-13b

Approbation des allocations de subsides ordinaires et extraordinaires aux clubs et associations

LE CONSEIL COMMUNAL,

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Entendu le collège échevinal soulignant la précieuse contribution des clubs et associations, notamment dans les domaines sociaux, culturels et sportifs ;

Vu la circulaire n° 305 du Ministère de l'Intérieur du 11 février 1975 concernant les subsides accordés par les communes aux sociétés et associations sans but lucratif ;

Vu la circulaire n° 1205 du Ministère de l'Intérieur du 17 janvier 1989 concernant l'application de la nouvelle loi communale, notamment le point 7) relatif aux subsides ;

Vu le crédit de 2.700 € prévu à l'article 3/121/648110/99001, libellé « Subventions aux associations : associations diverses » au budget approuvé de l'exercice 2026 ;

Vu le crédit de 2.000 € prévu à l'article 3/229/648120/99001, libellé « Subventions aux associations : Amiperas » au budget approuvé de l'exercice 2026 ;

Vu le crédit de 800 € prévu à l'article 3/260/648120/99001, libellé « Subventions aux associations : Amis de la Croix Rouge » au budget approuvé de l'exercice 2026 ;

Vu le crédit de 1.000 € prévu à l'article 3/322/648120/99001, libellé « Subventions aux associations : Amicale Pompjeeën Biwer asbl » au budget approuvé de l'exercice 2026 ;

Vu le crédit de 2.000 € prévu à l'article 3/411/648120/99001, libellé « Subventions aux associations : CTF Biwer et CTF Wecker » au budget approuvé de l'exercice 2026 ;

Vu le crédit de 25.000 € prévu à l'article 3/825/648120/99001, libellé « Subventions aux associations : Associations sportives » au budget approuvé de l'exercice 2026 ;

Vu le crédit de 12.000 € prévu à l'article 3/839/648120/99001, libellé « Subventions aux associations : Musek Gemeng, Chorale Ste Cécile Biwer et Chorale Ste Cécile Wecker » au budget approuvé de l'exercice 2026 ;

Considérant qu'un règlement communal relatif aux allocations de subsides ordinaires et extraordinaires aux clubs et associations est en cours d'élaboration et qu'afin de ne pas retarder d'avantage la répartition des subsides aux associations locales, le collège échevinal propose d'allouer un acompte de 80% se basant sur le subside alloué aux associations à l'exercice budgétaire précédent ;

Considérant que le collège échevinal propose d'allouer un don de 750 € à l'asbl Mutterter Haff - Mathéllef ;

Entendu les explications du bourgmestre ;

Après délibération ;

DECIDE UNANIMEMENT

- d'approuver le tableau des allocations de subsides ordinaires et extraordinaires aux clubs et associations ci-joint tel qu'il lui est soumis par le collège des bourgmestre et échevins ;

SUBSIDES RELATIFS A L'ANNÉE 2025 / BUDGET DE L'EXERCICE 2026							
Budget 2026	Association	Subside ordinaire	Subside extraordinaire		Subside final 2024 Exercice 2025	Acompte 80%	Sans acompte
			matériel / autre	jeunesse			
3/121/648110	Natur & Umwelt Kanton Gréiwemaacher	150,00 €			150,00 €		150,00 €
2.700,00 €	Elterevereinigung Biwer	375,00 €			375,00 €	300,00 €	
	Club des jeunes Biwer	375,00 €	426,48 €		801,48 €	641,18 €	
	AVR asbl	150,00 €			150,00 €		150,00 €
	Don: Mutterter Haff - Mathéllef a.s.b.l	750,00 €			750,00 €		750,00 €
					2.226,48 €		
3/229/648120	Amiperas - Gemeng Biwer	938,00 €			938,00 €	750,40 €	
2.000,00 €					938,00 €		
3/260/648120	Les Amis de la Croix-Rouge	375,00 €			375,00 €	300,00 €	
800,00 €					375,00 €		
3/322/648120	Pompjeeën Biwer asbl	750,00 €			750,00 €	600,00 €	
1.000,00 €	125 ans Pompjeeën Biwer asbl		750,00 €		750,00 €		
					1.500,00 €		
3/411/648120	CTF Wecker	750,00 €			750,00 €	600,00 €	
2.000,00 €					750,00		
3/825/648120	FC Jeunesse Biwer	3.188,00 €	6.341,88 €	6.312,00 €	15.841,88 €	12.673,50 €	
25.000,00 €	DT "Olympique" Biwer asbl	2.438,00 €	122,91 €	669,00 €	3.229,91 €	2.583,93 €	
	Biwer Fiederball Club asbl	2.438,00 €	681,67 €	708,00 €	3.827,67 €	3.062,14 €	
	Sportfischer Syrdall Wecker asbl	375,00 €			375,00 €	300,00 €	
	Biwer Bouleleeër asbl	375,00 €	95,35 €		470,35 €	376,28 €	
					23.744,81 €		
3/839/648120	Musek Gemeng Biwer asbl	3.750,00 €	5.255,17 €	192,00 €	9.197,17 €	7.357,74 €	
12.000,00 €	Chorale Ste Cécile Biwer	1.876,00 €			1.876,00 €	1.500,80 €	
					11.073,17 €		
45.500,00 €							
TOTAUX		19.053,00 €	13.673,46 €	7.881,00 €	41.357,46 €	31.045,97 €	1.050,00 €

- d'allouer les subsides y visés aux clubs et associations ;

Ainsi délibéré en séance, date qu'en tête.

Pour expédition conforme,
Biwer, le 1^{er} octobre 2026

Marc LENTZ
Bourgmestre



Pierre BAYONNOVE
Secrétaire communal



